

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoipé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** – Conférence nationale du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales - Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition de la Maison des associations.

Le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT) organise chaque année sa Conférence nationale dans une ville différente. Cette manifestation débute par une réunion de bureau du syndicat (le jeudi) et se poursuit par des travaux en réunions plénières (vendredi et samedi matin). Une soirée de « gala » est organisée le vendredi soir.

Il est proposé aux accompagnants un programme spécifique avec des visites du centre-ville de Bayonne et des excursions dans le Pays basque.

Après Menton, Limoges et Cabourg, cette Conférence nationale, qui devrait réunir 120 participants et 40 accompagnants, est programmée à Bayonne, du 12 au 14 juin 2014, à la Maison des associations. Bayonne fait partie des villes attractives pour ce type de manifestations qui contribuent au rayonnement de notre commune.

Le SNDGCT demande l'exonération du montant de l'occupation de l'espace Saez qui s'élève, au total, à 2 642 €.

Au vu de la nature de cette conférence consacrée à l'administration territoriale et des retombées pour la Ville, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition audit syndicat.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.